



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 OCTOBRE 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D28 - Admission en non-valeur

Date de convocation : 28 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anne DELAUNAY	donne pouvoir à	Marylène JAUNEAU
Anne-Marie BREDECHE	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Annabel TARIN

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 28 - Admission en non-valeur**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Sur proposition de Mme la Trésorière par la transmission d'un état détaillé en date du 20 septembre 2018, il convient d'admettre en non-valeur un certain nombre de titres de recettes sur le budget Ville des années 2012-2013-2014 d'un montant de 733,20 € concernant des professionnels pour le motif de « clôture pour insuffisance d'actif », et d'un montant de 241,86 € concernant des particuliers pour lesquels un procès-verbal de carence a été délivré, soit un total global de 975,06 €.

Les titres sont les suivants :

Exercice	Numéro de titres	Montant annuel
	Professionnels – Clôture pour insuffisance d'actif	
2012	1665	220,80 €
2013	1068-1404-1313	416,40 €
2014	110-	96,00 €
	s/total	733,20 €
	Particuliers – Procès-verbal de carence	
2014	1206	80,00 €
2015	333-727	160,00 €
2016	1082	0,86 €
2017	136-921	1,00 €
	s/total	241,86 €
	Total général	975,06 €

Les crédits au compte 6541-01 : Créances admises en non-valeur pour un montant de 241,86 € sont inscrits au budget et les crédits au compte 6542-01 : Créances éteintes pour un montant de 734 € sont inscrits ce jour par décision modificative.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les dispositions énoncées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20181004-
2018_10_D28-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 9 octobre 2018

Affiché le 9 octobre 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.